RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 01649
Numéro SIREN : 819 537 465
Nom ou dénomination : ABOU DRIVERS

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2020 sous le numéro de dépôt 17244

ABOU DRIVERS

SAS au capital de 7500 €

Siège social :

42 B BOULEVARD DE LA MUETTE 95140 GARGES LES GONESSE

RCS 819537465 Greffe de Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU *14/03/2020*

Le *14/03/2020,* les associés de la Société se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Madame MESSEOUDI Laïla, épouse ABOUKASSEM, La Présidente

Siège social : *42 B Boulevard de la Muette 95140 Garges-lès-Gonesse*

Propriétaire de 50 parts.

Monsieur Moulay, Rachid ABOUKASSEM, Directeur Général

Demeurant : *2 Boulevard de la Muette 95320 Saint Leu La Foret*

Propriétaire de 50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social *100* parts

Les Associés,

Propriétaires de l'intégralité des *100 actions* composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par la Présidente, LAILA MESSEOUDI épouse ABOUKASSEM, lequel constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, l'Assemblée générale peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du *42 B Boulevard de La Muette 95140 Garges les Gonesse* au *2 Boulevard des Naudieres 95320 Saint Leu La foret* , et ce à compter du *14/03/2020.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article *4* des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 *– Siège social*

***Le siège social est fixé au* 2 Boulevard des Naudieres 95320 Saint Leu la Foret.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt au greffe consécutives aux résolutions ci dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Fait à Garges les Gonesse, le 14/03/2020

MME Laila ABOUKASSEM



MR MOULAY, Rachid ABOUKASSEM



ABOU DRIVERS

SAS au capital de 7500 €

Siège social :

42 B BOULEVARD DE LA MUETTE 95140 GARGES LES GONESSE

RCS 819537465 Greffe de Pontoise

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES EN DATE DU *14/03/2020*

Le *14/03/2020,* les associés de la Société se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société
- Modification corrélative des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

Madame MESSEOUDI Laïla, épouse ABOUKASSEM, La Présidente

Siège social : *42 B Boulevard de la Muette 95140 Garges-lès-Gonesse*

Propriétaire de 50 parts.

Monsieur Moulay, Rachid ABOUKASSEM, Directeur Général

Demeurant : *2 Boulevard de la Muette 95320 Saint Leu La Foret*

Propriétaire de 50 parts

Total égal au nombre de parts composant le capital social *100* parts

Les Associés,

Propriétaires de l'intégralité des *100 actions* composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par la Présidente, LAILA MESSEOUDI épouse ABOUKASSEM, lequel constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social.

Le Président déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, l'Assemblée générale peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport établi par la gérance,
- Le titre de jouissance des locaux où sera transféré le siège social,
- Le texte des résolutions proposées,

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

Puis, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la Société du *42 B Boulevard de La Muette 95140 Garges les Gonesse* au *2 Boulevard des Naudieres 95320 Saint Leu La foret* , et ce à compter du *14/03/2020.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, l'Assemblée générale décide de modifier l'article *4* des statuts de la Société relatif au siège social des statuts comme suit :

« Article 4 *– Siège social*

***Le siège social est fixé au* 2 Boulevard des Naudieres 95320 Saint Leu la Foret.**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt au greffe consécutives aux résolutions ci dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

Fait à Garges les Gonesse, le 14/03/2020

MME Laila ABOUKASSEM



MR MOULAY, Rachid ABOUKASSEM

